

MOTION: Pour un contre-sens cyclable sur l'Ancienne-Route

Considérant :

- 1. Que la norme est aujourd'hui de prévoir des aménagements cyclables en contresens sur toutes les routes à sens unique et que l'absence de ces aménagements constitue une exception ;
- 2. Que les cyclistes doivent actuellement faire un grand détour ou passer par le parc des Délices pour rejoindre la Voie-du-Coin ou le village depuis les hauts de la commune ;
- 3. Que bon nombre de cyclistes descendent d'ores et déjà l'Ancienne-Route à vélo, bien que ce soit interdit, prouvant l'intérêt d'un aménagement cyclable ;
- 4. Qu'un contresens cyclable aménagé avant la réalisation des projets de Morillons-Parc, Carantec et Susette augmenterait l'attractivité du vélo pour les (nouveaux) résidents de ces quartiers ;
- 5. Que les trottoirs sur l'Ancienne Route sont d'une largeur abominable de 90 cm à certains endroits, rendant cette route insécuritaire pour les piétons ;
- 6. Que cette initiative s'inscrit pleinement dans les valeurs que la commune défend, c'est-à-dire la promotion de la mobilité douce ;
- 7. Qu'une pétition pour une piste cyclable sur l'Ancienne-Route avait été déposée il y a quelques années déjà ;
- 8. Que la loi cantonale pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), en vigueur depuis 2016, exige "un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération";
- 9. Que la loi fédérale sur les voies cyclable (LVC), en vigueur depuis 2023, exige la planification d'un réseau cyclable attrayant, continu, dense, direct et aussi sûr que possible d'ici 2027, en séparant les cyclistes "du trafic motorisé et de la mobilité piétonne lorsqu'une telle séparation est possible et opportune";

Le Conseil municipal du Grand-Saconnex invite le Conseil administratif :

- À étudier l'aménagement d'un contre-sens cyclable sur l'Ancienne-Route entre le Chemin des Crêts-de-Pregny et le Chemin Torney;
- À privilégier l'aménagement qui correspond le mieux au confort et à la sécurité des cyclistes et piétons.

Exposé des motifs :

La nécessité d'un aménagement cyclable en contresens sur L'Ancienne-Route est avérée depuis des années. Les cyclistes doivent faire un grand détour sans ce contresens, ce qui n'est pas logique avec la mobilité douce qui est justement prônée actuellement. Aussi, le passage par le Parc des Délices est dangereux pour les autres usagers du parc et un aménagement cyclable sur L'Ancienne-Route pourrait être accompagné par une interdiction de vélos dans le parc des Délices. De plus, un contresens cyclable aménagé avant la réalisation des projets de Morillons-Parc, Carantec et Susette augmenterait l'attractivité du vélo pour les (nouveaux) résidents de ces quartiers.

Conclusion:

Cette motion propose une mesure concrète, réaliste et au service des habitants du Grand-Saconnex et de la mobilité douce. Elle contribue à renforcer la sécurité et le confort de tous les usagers de l'Ancienne-Route.

Nous remercions le Conseil municipal de bien vouloir réserver un bon accueil à cette proposition.

Quelques pistes ...

Si besoin, cet aménagement pourrait être complété par une interdiction aux cyclistes dans le parc des Délices pour augmenter la sécurité de ce parc.

Il serait bien de veiller à une sécurité optimale lors de ce réaménagement en séparant les cyclistes des piétons, si possible avec une réelle piste cyclable, en posant un miroir au croisement avec la Voie-du-Coin, vu la vitesse des cyclistes en descente, et en assurant la création de nouveaux ralentisseurs pour le trafic motorisé dans le cas où les ralentisseurs actuels seraient enlevés.

Pour la réalisation du projet, il faudrait sûrement déplacer les arrêts de bus sur l'Ancienne-Route. Aussi, il semble nécessaire de supprimer les 17 places de

parking situées dans ce périmètre afin de créer de l'espace pour une vraie piste cyclable et un élargissement du trottoir si possible.

Il serait judicieux d'étudier une éventuelle compensation de ces places de parking supprimées, surtout pour les habitants de l'Ancienne-Route qui ne disposent pas d'une place de parking privée. Les places de parking créées il y a quelques années entre la piscine communale et le rond-point au niveau du Chemin du Pommier pourraient éventuellement être utilisées comme compensation. Une autre option éventuelle évoquée serait l'ouverture au public du garage de l'école de l'ancienne mairie.

Avec la place gagnée, la chaussée pourrait être déplacée à l'ouest (donc sur les places de parking), et il y aurait la place pour une configuration suivante :

L'Ancienne-Route a une largeur minimale de 7 m, ce qui laisserait 3,50 m pour le trafic motorisé (aujourd'hui uniquement 3 m à certains endroits), 2 m pour une piste cyclable (avec démarcation physique et pas uniquement de la peinture) dans le sens inverse, et 1,50 m à l'endroit le plus étroit pour un trottoir (qui fait aujourd'hui une largeur aberrante de 0,90 m à l'endroit le plus étroit), ce qui augmenterait donc largement la largeur du trottoir, qui est aujourd'hui insuffisante. De plus, le trafic motorisé ne perdrait pas d'espace. Les cyclistes pourraient profiter d'une véritable piste cyclable, assurant la sécurité de tous les usagers de la route.

Pour encore améliorer cette situation, on peut noter qu'avec une largeur totale de 9 m en bas de l'Ancienne-Route (au niveau du Chemin Torney), et de 10 m en haut (au niveau du Chemin des Crêts-de-Pregny), il y aurait peut-être assez de place pour la plantation d'arbustes et éventuellement même 1-2 arbres, ce qui permettrait d'accompagner ce réaménagement par une perméabilisation du sol là où cela est possible et de créer de la verdure.

De plus, afin d'optimiser l'éventuel réaménagement, il serait bien d'étudier la nécessité éventuelle de travaux sur les canalisations pour profiter de ce réaménagement pour faire des travaux en sous-sol si nécessaire.